



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 5 mars 2021

Lancement de l'appel à projets sensibilisation à la sécurité routière 2021

La préfète de la Gironde invite tous les acteurs, publics ou privés, souhaitant s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière et mener des actions de prévention dans le département, à répondre à l'appel à projets « sensibilisation à la sécurité routière 2021 » en déposant un dossier sur le site [démarches-simplifiées](#) d'ici le 31 mars 2021.

Pour réduire collectivement le nombre d'accidents sur les routes, les projets de sensibilisation à la sécurité routière devront prendre en compte les objectifs inscrits dans le document général d'orientation 2018-2022 :

- la diminution du risque routier professionnel ;
- la lutte contre la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants, médicaments) ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- les usagers deux-roues motorisés.

Au regard des chiffres de l'accidentalité locale enregistrée ces derniers mois et du développement de nouveaux modes de déplacement, la préfecture de la Gironde souhaite particulièrement soutenir les projets ciblant les usagers vulnérables, à savoir les usagers de deux-roues motorisés, les cyclistes, les usagers d'engins de déplacement personnel (trottinettes, skates, rollers, gyropodes...) et les piétons. En 2020, 45 % des blessés et plus de la moitié des tués dans un accident de la route en Gironde sont des personnes vulnérables.

Si cet axe est spécifiquement retenu, les projets déposés sur les autres enjeux de sécurité routière feront également l'objet d'un examen attentif.

Par ailleurs, le contexte sanitaire nécessite de faire évoluer les dispositifs pour sensibiliser le public à la sécurité routière : les projets novateurs d'actions en distanciel seront plébiscités.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service de la sécurité routière : pref-msr33@gironde.gouv.fr.

**L'appel à projets 2021 est présenté pour la première fois sous une forme intégralement dématérialisée dans une perspective de simplification administrative. Les projets devront être déposés sur la plate-forme « démarches simplifiées ».*